



Dans une démarche destinée à renforcer sa compétitivité et à répondre aux besoins croissants du commerce international, le Port autonome de Douala (PAD) a signé un accord-cadre de coopération avec le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (Carpa) pour attirer les investissements privés.

Signé le 30 mai 2024 à Douala, cet accord de trois ans vise à mutualiser les efforts entre le PAD et le Carpa pour identifier et attirer des partenaires privés prêts à investir dans les infrastructures portuaires. Le Carpa, institution publique créée pour faciliter la mise en place de partenariats public-privé (PPP), aidera le port à repérer les besoins et les opportunités pour développer des projets d'infrastructures et équipements portuaires.

Selon Cyrus Ngo'o, directeur général du PAD, l'accord-cadre permettra de permettre le développement harmonieux des projets d'infrastructures et équipements portuaires. Le plan d'action pourra inclure des étapes spécifiques, des échéanciers, des budgets et des rôles et responsabilités. Une évaluation des résultats devra être effectuée pour déterminer si les objectifs ont été atteints.

Le PAD fait face à des défis majeurs qui entravent sa croissance et son développement, notamment le manque d'investissements dans les infrastructures de base telles que les quais, les grues, les équipements de manutention, les voies d'accès et les aires de stockage, rapporte

le journal EcoMatin.

Ces infrastructures vieillissantes ne sont pas en mesure de répondre aux besoins croissants du commerce international, ce qui rend le port de Douala moins compétitif. Pour relever ces défis, le PAD a adopté en décembre 2019, son schéma directeur de développement (SDD), qui vise à faire passer sa capacité de près 13 millions de tonnes à 45 millions à l'horizon 2050.